CONVENTION NATIONALE.

ORGANISATION

ET TABLEAU

DES FÊTES DÉCADAIRES.

PAR J. F. BARAILON,

Représentant du peuple, député par le département de Creuse.

Ce n'est pas là la doctrine du pervers; mais qu'importe *sa doctrine*, il ne s'agit ici que des gens de bien: c'est pour l'autre que vous faites des *loix criminelles*. Page 18.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE
NIVOSE, L'AN III, &c.

ORGANISATION
ET TABLEAU
DES FÊTES DÉCADAIRES.

LÉGISLATEURS,

Je viens acquitter mon tribut, vous offrir mes réflexions sur l'institution des fêtes décadaires, sur leur vrai but politique & moral.

Depuis long-temps la cité en attend l'organisation ; la Convention l'a itérativement ordonnée : plusieurs membres de cette auguste assemblée en ont même, à diverses reprises, manifesté leur impatience.

Mais cet objet, qui paroît d'abord si simple, si facile, présente ensuite à l'examen les plus étonnantes difficultés ; il tient à la plus profonde politique. Par politique, je n'entends que l'art de bien gouverner, conséquemment de rendre les hommes heureux. Le machiavélisme est à la politique ce que le sophisme est à la raison.

Il n'eſt qu'un inſtant où cette organiſation eût été aſſez aiſée ; mais elle ſe feroit ſentie du malheur des temps, elle eût été indigne de vous & contraire aux vœux du peuple.

Si l'opinion étoit formée, elle feroit encore facile ; mais elle eſt fluctuante, verſatile. Dans le cours d'une révolution comme la nôtre, il y a plus à faire qu'à réfléchir ; l'on a rarement le temps de mûrir ſes idées.

Le légiſlateur eſt donc forcé de s'élancer dans l'avenir, de conſidérer ce qui eſt le plus utile, de prévoir d'avance tout-à-la-fois & l'intérêt & le jugement de la poſtérité.

Ce n'eſt point une loi de circonſtance ; il eſt temps enfin de ne plus bâtir ſur un ſable mouvant : celle-ci ſera pour les ſiècles ; c'eſt d'elle, je le proclame avec aſſurance, que dépend l'affermiſſement, la tranquillité & la durée de la République : c'eſt, au vrai, la *colonne de la conſtitution* que vous allez élever.

L'organiſation des fêtes décadaires, loin d'être décrétée avec précipitation, ou par enthouſiaſme, doit donc être le fruit de la plus ſage lenteur, des plus profondes méditations.

LÉGISLATEURS, vous en avez parfaitement ſenti, & l'importance, & les difficultés. Vous avez commandé, au nom de la nation, par votre décret du 18 floréal, art. IX, à tous les talens, de concourir à l'*honneur de leur établiſſement* ; vous avez de plus invité, par celui du 9 nivôſe, chaque membre de la Convention à vous préſenter ſes vues.

Mais avant de s'occuper de l'organiſation des fêtes décadaires, il convient d'examiner celles qui exiſtent.

Quel compte doit-on faire d'une nomenclature jetée

au hasard, où l'on n'apperçoit aucun systême général, où l'ordre est par-tout interverti, la raison mise à l'écart. Mais c'étoit-là le présent de la tyrannie la plus incroyable qui ait jamais pesé sur les humains; mais c'étoit-là aussi la production de l'homme le plus atroce & en même temps le plus borné.

L'organisation, dont la Convention entend s'occuper, doit nécessairement résulter d'un plan vaste, si habilement combiné, si intimement lié, qu'il soit impossible de changer une seule fète sans laisser entrevoir aussitôt une interruption, une lacúne.

Le décret du 18 floréal ne vous présente au contraire qu'un catalogue irrégulier, incomplet, sans suite, vicieux par ses répétitions; je m'explique :

Il est *irrégulier*, s'il contrarie l'ordre, les circonstances, les saisons; s'il place, par exemple, au commencement de l'année, celles qui doivent être à la fin, en été celles qui commandent la méditation, en hiver celles qui exigent de l'ostension, de l'appareil, des exercices en plein air.

Il est *incomplet*, si l'on y remarque les omissions les plus essentielles; par exemple, si l'on n'y rencontre rien de relatif à la *victoire*, aux *héros*, aux *sciences* & aux *arts*, à la *philosophie*, &c. Les tyrans redoutent les uns & desirent l'extinction des autres. Un anthropophage ne peut régner que sur un peuple abruti.

Il est *sans suite*, si chacune d'elles n'a rien de commun avec celle qui la précède ou qui la suit : je cite celles de la *Pudeur*, de *l'Immortalité*, de *l'Amitié*; celles de la *Frugalité*, du *Courage*, de la *Bonne-Foi*; celles du *Malheur*, de *l'Agriculture*, &c.

Enfin ce catalogue est *indigeste*, *vicieux*, si la même

fête s'y trouve répétée ſous divers noms. J'indique celles des 20, 30 brumaire, 20 frimaire; celles des 10 nivôſe & 2 pluviôſe; celles des 30 vendémiaire & 10 frimaire; enfin celle du premier complémentaire qui, à elle ſeule, en couvre quinze autres, puiſqu'elle eſt conſacrée à la *Vertu*, mot générique & qui s'étend à tout ce que l'homme moral, l'homme en ſociété peut & doit faire de bien.

Ainſi ce calendrier n'a pas même, comme celui de l'ancien régime, le mérite de liaiſon, de rapport & d'enſemble; conſéquemment celui de tendre à un but unique & déterminé.

Vous ne pouvez donc vous empêcher de rapporter une loi, celle du 18 floréal, qui ne ſe ſent que trop de la petiteſſe de celui qui l'enfanta, & des circonſtances affreuſes où vous vous trouviez. Certes, vous lui en ſubſtituerez une plus digne du Peuple français & de vous.

L'on peut en général réduire à ſept les cauſes de la *conſacration des fêtes* chez les divers peuples de la terre.

1°. La commémoration des grandes révolutions du globe.

2°. Celle des époques les plus marquantes du gouvernement.

3°. L'illuſtration des objets les plus utiles, des arts qui ont procuré les premiers beſoins.

4°. La reconnoiſſance réelle ou ſimulée.

5°. Le ſyſtême politique.

6°. Les préjugés religieux.

7°. Les mœurs des habitans de chaque contrée.

C'eſt ainſi que les *Saturnales* chez les Grecs & les Romains, les *Lampes*, les *Targhélies* chez les Athéniens, une multitude d'autres chez les Egyptiens, retraçoient les révolutions du globe.

C'eſt ainſi que les *Panathénées* chez les peuples de l'Attique, les *Eleuthériennes* chez les Grecs, la fête des *Rameaux* chez les Phalériens, celles de *Paſques*, des *Tabernacles* & des *Lumières* chez les Hébreux, & enfin les *féries latines*, les *matronales*, mais ſur-tout les *anci laires*, dont les Français victorieux ne doivent jamais oublier l'objet, remémoroient des époques célèbres pour ces nations.

C'eſt ainſi que les *Céréales*, les *Vendémiales*, les *Sementines*, &c. &c., n'avoient d'autre objet que d'honorer l'agriculture.

C'eſt ainſi que quelques peuples ont témoigné leur reconnoiſſance à ceux qui leur ont appris à cultiver la terre; à ceux qui, les premiers, leur ont apporté le *froment* & la *vigne*; à ceux qui les ont réunis en ſociété; à ceux qui leur ont donné des loix. Les Athéniens avoient donc leurs *Theſmophores*; les Toſcans, les Romains, leurs *Bacchanales*; les Egyptiens des fêtes en l'honneur d'*Iſis* & d'*Oſiris*. Ceux-ci, très-différens des vils Romains, célébroient leurs bienfaiteurs, tandis que ceux-là, non contens de prodiguer à des monſtres le nom de *père de la patrie*, déifioient encore les plus infames tyrans, & s'oublioient juſqu'à leur conſacrer des temples & un culte: mais chez eux la *terreur* étoit auſſi à l'*ordre du jour*, & les *impoſteurs* en vénération. Tels que les *Caraïbes*, les *Virginiens* & autres ſauvages du nouveau continent, ils ſacrifioient ſans ceſſe aux *mauvais génies* pour les *appaiſer*.

C'eſt ainſi qu'étoit jadis fondé à *Jéruſalem*, & que l'eſt aujourd'hui à *Rome*, à *Conſtantinople*, à *Tangut*, le gouvernement des peuples qui y ſont ſoumis. Preſque par-tout le ſyſtême politique eſt étroitement lié au religieux; quelquefois même ils ne ſont qu'un tout.

C'eſt encore d'où ſont venues les *Epiphanies* chez les Grecs, les *Carniènes* à Sparte, & celles que le judaïſme, le chriſtianiſme, le mahométiſme, toutes les ſectes enfin, ſans excepter celle du *Dalay Lama*, ont ſi audacieuſement établies. Hélas! l'on ne peut que gémir ſur l'abrutiſſement du genre humain. Le plus ſouvent il ne ſe bat, il ne s'égorge que pour l'erreur ; il court conſtamment après la vérité, & preſque toujours il n'en ſaiſit que le fantôme. Oh! combien ſont coupables ceux qui le trompent!

C'eſt ainſi enfin que les Athéniens, qui aimoient les ſciences, les arts, la philoſophie, en avoient conſacré pluſieurs à Minerve; tandis que les *Aliatiens*, avides de vengeances; fêtoient les *Praxides*.

Comme les républiques ne ſe ſoutiennent que par la pureté des mœurs, le maintien des lois, elles ne proſpèrent auſſi que par la vertu. Tout ce qui eſt capable de détourner l'homme du travail, de lui faire dédaigner ſon ſort, d'y introduire l'*épiſcuriſme* en un mot, en doit être ſévèrement banni.

La nôtre ſeroit donc auſſi éphémère que celle d'Angleterre., ſi l'on y multiplioit les fêtes. Tout ſera perdu lorſque le Français répétera le cri ſéditieux des Romains, *panem* & *circenſes*. S'il n'eſt pas encore aſſervi, il ne tardera pas à l'être. Un ſeul ambitieux fera alors plus que toute l'Europe coaliſée. Eh! déja n'avons-nous pas vu un tyran! Mais auſſi le ſyſtême de *Periclès* avoit été renouvelé; mais auſſi l'on payoit le peuple pour remplir ſes devoirs.

Ainſi vous renverrez au plus prochain décadi celles que la révolution vous preſcrit de célébrer. Vous ne voudrez pas enlever ſans ceſſe l'agriculteur, l'artiſte, le commerçant, l'homme induſtrieux, à ſes utiles travaux.

Vous ſavez d'ailleurs, avec *J. J. Rouſſeau*, que la privation eſt l'aſſaiſonnement de la jouiſſance, que l'attente prépare le plaiſir, que la ſatiété en eſt le poiſon. Le citoyen honnête fêtera donc le décadi avec d'autant plus d'empreſſement, qu'il en partagera les douceurs avec la cité entière, avec ſes amis, avec ſa famille.

Vous fixerez dans la même vue, à ces jours de fêtes, les différentes élections que la conſtitution ordonnera; de même que vous les embellirez par les réjouiſſances publiques que les circonſtances preſcriront.

Il ſeroit donc auſſi impolitique qu'abſurde de propoſer des fêtes *qui dureroient pluſieurs jours*, comme autrefois celles de *Pâques* chez les Juifs, celles de *Hyacinthe* chez les Lacédémoniens, les *Dyoniſies* à Athènes & tant d'autres chez les Romains.

Il ne ſeroit pas moins ſuperflu d'en préſenter de *périodiques*, comme l'étoient les *panathénées*, les *éleuſiennes* qui ſe célébroient tous les cinq & celles des *tabernacles* tous les ſept ans. Les *ſéculaires* ne ſeroient pas mieux reçues, malgré l'exemple des Romains. Elles ſeroient tout auſſi inutiles à l'inſtruction, à la morale, que nuiſibles à la patrie; elles ne ſeroient qu'un ſujet de faſte, de dépenſe, de diſſipation.

Les lois devant être les mêmes pour tous, le légiſlateur rejettera avec dédain toute *fête partielle*. On ne ſauroit les motiver ſur la grandeur, la population, les reſſources de telle ou telle commune; car, à des avantages qui ne ſont déja que trop réels, ce ſeroit en ajouter d'autres, ſtabiliter une ſorte de ſuprématie : eh! où ſeroit donc l'égalité! il en réſulteroit néceſſairement, d'ailleurs, la diſtraction des voiſins. L'attrait du plaiſir emporteroit la jeuneſſe; celui-ci ameneroit la débauche, & l'on apprendroit bien vîte à déteſter ſon village : c'eſt cependant là où doivent toujours ſiéger l'innocence & le bonheur.

L'imposture a imaginé, l'ignorance a établi les cultes. D'abord très-circonscrits dans leur enfance, ils se sont progressivement accrus par des larcins. On découvre dans l'ancienne Egypte presque toutes les pratiques de nos jours; mais elles avoient un but chez cette nation, aussi savante que philosophe : elles ne ressemblent plus qu'à des enchantemens, à de la magie, chez les autres. C'est ainsi que la raison humaine s'est successivement dégradée.

Ce que nous disons des cultes, est applicable aux fêtes qui en dépendent. Les peuples se les sont transmises, plus ou moins défigurées à la vérité par le sacerdoce, plus ou moins habilement adaptées à chaque systême religieux ; mais, malgré le déguisement, elles sont encore reconnoissables, & l'homme instruit découvre facilement l'identité des plus récentes avec celles des temps les plus reculés. On ne sauroit, par exemple, se méprendre sur les *ambarvales*, sur les *épiphanies*, les *lampes*, & sur quelques autres dont on a déja parlé.

Il est des individus qui ne savent admirer que ce qui est antique, qui déifieroient volontiers un *Hercule*, & qui refuseroient une feuille de laurier aux *vainqueurs des tyrans de l'Europe*. Il en est aussi qui, moins ils conçoivent, & plus ils respectent. Les uns et les autres sont nés pour l'esclavage ; l'erreur est leur partage ; la vérité, celui des hommes libres : son existence & celle des despotes sont incompatibles.

La nation française n'a aucun besoin de secours étrangers; quoique très-célèbre par ses ancêtres, le moment actuel suffit seul pour sa gloire. Un lustre n'est pas encore écoulé, & mille époques marquantes sont déja inscrites dans les fastes de la renommée.

Elle puisera donc ses fêtes dans sa morale publique, dans sa révolution. Qu'il est grand, le peuple qui ne se

lève que pour le bonheur des nations, qui ne combat que pour la liberté du monde ! Si des barbares s'opposent à ses sublimes efforts, si l'esclave se bat et meurt pour conserver ses chaînes, du moins servira-t-il de modèle dans tous les temps, & la cause qui lui fit prendre les armes sera-t-elle citée dans tous les siècles.

Il est impossible à l'homme de soutenir un travail continu : tous les législateurs ont senti la nécessité du *délassement* ; ils ont donc institué des jours de repos.

Instruits par le besoin, éclairés par l'expérience, vous approfondirez quels sont les autres buts que vous devez vous proposer, & quels sont les moyens d'y atteindre.

Vous aurez bientôt une foule d'approbateurs, d'admirateurs enthousiastes, si, au sentiment que chaque citoyen doit avoir de sa souveraineté, à la plus parfaite égalité, à la stricte observation du pacte, à l'entière exécution des lois, vous joignez l'unique base de toute moralité, sans laquelle on ne peut se promettre rien de bon, ni arriver à rien d'utile.

La réunion des citoyens est en ceci un des points les plus intéressans. Dans une démocratie, tous les individus sont frères, puisqu'ils ont une mère commune ; ils ont un égal besoin de se connoître, de s'apprécier, conséquemment de fraterniser. *Moïse* avoit sur-tout institué des fêtes dans cette vue : par ses ordres, les Juifs se réunissoient en un même lieu ; là ils banquetoient en commun, & se festoyoient réciproquement. Or, si ces pratiques pouvoient s'adapter à son régime, elles conviennent infiniment mieux au nôtre.

Ici plusieurs motifs concourent aux fins du législateur. La réunion est commandée par la nécessité où est l'homme de tout rapporter à celui dont il dépend, de descendre

par fois dans sa conscience, de s'examiner & de réfléchir sur lui-même, de s'instruire, de s'édifier, de socier, & enfin par celle du divertissement.

Dans les campagnes, des conseils à prendre, des procès à terminer, des affaires domestiques à s'occuper, le paiement des impôts, des fournitures pour le ménage, sur-tout le besoin de voir & d'être vu, seront, comme par le passé, des motifs de rendez-vous.

Enfin il n'est pas moins essentiel de rappeler souvent à une nation ses glorieuses époques; les fils, ne voulant pas dégénérer, s'enflamment au récit des belles actions, & se rendent dignes de leurs pères.

Ainsi tout s'accorde, tout concourt à réunir, certains jours, les habitans des communes : l'intérêt politique, moral, individuel, en devient le mobile : le législateur doit savoir en profiter; mais en le provoquant, il doit le rendre digne du peuple & de lui.

Avec ces secours, législateurs, vous n'atteindriez pas encore votre but. Il ne faut pas juger de tous les citoyens par quelques savans, par quelques philosophes; de la France, par quelques communes. Nous devons voir les uns ce qu'ils sont *sans culture*; *l'état*, dans ses landes, dans ses montagnes, dans ses forêts, & jusques dans ses hameaux. Ce que vous allez consacrer doit donc être commun à toute la République, doit être bienséant partout.

Mais c'est en ce moment que j'ai besoin de toute votre attention; j'aborde la difficulté considérée sous son vrai point de vue politique.

Législateurs, on a beaucoup détruit, il est temps de réédifier. L'homme, au milieu de l'âge viril, ne renoncera à ses habitudes, l'adolescent aux préjugés de l'enfance, qu'autant que l'on substituera à l'erreur des

vérités non moins satisfaisantes ; car l'erreur avoit aussi ses *béatitudes*.

Le *judaïsme* remplaça chez les Hébreux le culte égyptien. Les Grecs, à quelques *initiés* près ; s'approprièrent tout le matériel de ce dernier, sans en saisir l'esprit.

Chez les Romains, le *polythéisme* succéda au *théisme*. Cette nation a de plus donné un grand exemple de sagesse aux conquérans. Au milieu de ses triomphes, elle adoptoit les dieux des peuples vaincus : elle prévenoit ainsi les mécontentemens ; & bientôt ses ennemis devenoient, par la communauté d'opinions, ses plus fidèles alliés.

Enfin sont survenus le *christianisme*, le *mahométisme* ; qui se sont établis sur les débris d'un grand nombre d'autres cultes : le temps les anéantira à leur tour.

Les prêtres ont avoué leurs *sacriléges*, ont proclamé leur *imposture* ; ils ne sauroient plus tromper, même les plus aveugles, même les plus crédules. La circonstance est unique, elle est heureuse, sachons en profiter ; anéantissons une bonne fois le mensonge, & faisons triompher à jamais la plus grande des vérités.

Mais, présenterez-vous à la vénération publique, des fables, comme les Grecs & les Romains ? Envelopperez-vous la vérité de *mystères*, de manière à ne plus la distinguer du mensonge, comme les *Egyptiens* & les *Gaulois* ? Enfin, substituerez-vous des hommes à la divinité, comme on ne l'a que trop long-temps pratiqué ? non, sans doute !

Vous vous rappellerez de ce célèbre autel d'Athènes, consacré *au dieu inconnu*.

Vous vous ressouviendrez de la sublime doctrine de plusieurs législateurs anciens.

Vous peserez dans votre sagesse l'opinion des grands hommes qui ont honoré le globe; & si l'on vous oppose des *Epicure*, des *Hobbes*, des *Spinosa*, vous mettrez en parallèle des *Socrate*, des *Descartes*, des *Newton*.

Voltaire assure qu'il étoit plus utile de sacrifier aux *Naïades* & aux *Sylvains*, que de se livrer à l'*athéisme*. Il dit ailleurs que, *si Dieu n'existoit pas, il faudroit l'inventer*. Idée profonde, & qui trace aux législateurs, & leur conduite, & leurs devoirs.

Mais, en ceci, vous n'avez besoin ni d'hyperbole, ni de fiction : avec des sens, avec des yeux, il est impossible de rester indécis.

Epicure écrit en athée, & se prosterne en fanatique devant des statues.

Lucrèce insulte à un Etre-Suprême, & admet ensuite une certaine force dans la nature, qui se joue des projets, des desirs des hommes, & des hommes même; la maladie dont il étoit atteint, explique ses contradictions.

Si l'égoïste *Hobbes* s'égare par ses sophismes, il n'en redoute pas moins la mort en poltron. Eh! pourquoi, s'il ne se croyoit qu'un tout matériel?

L'absurde & contradictoire *Spinosa* soutient son systême, comme quelqu'un qui n'y croit pas; parle & agit comme un *déiste*.

Vanini, vrai caméléon, ne cherchoit qu'à s'étourdir sur ses crimes; & si le fanatisme lui fit à Toulouse les honneurs d'un *auto-da-fé*, Londres le logea comme un fou.

La plus étonnante des cités seroit celle d'athées; comme le plus grand de leurs supplices, celui d'être réunis par les mêmes liens & pour le même but. Ce seroit un

beau ſpectacle que de les voir voter, que de les voir délibérer, que de les voir ſur-tout adminiſtrer!

Mais il eſt difficile de concevoir un lien capable de les unir, une force capable de les contenir. Tout l'état ne devroit former qu'*un corps de gendarmerie*. Certes, il n'eſt pas moins impoſſible de croire de leur part à l'obſervation du pacte, à l'exécution des lois!

En effet, comment reconnoître des devoirs, quand *Epicure*, l'un des grands maîtres, fait conſiſter le *bonheur de l'homme dans la volupté;* quand *Hobbes* affirme qu'il n'eſt aucune *propriété légitime*, *naturellement rien de juſte* ou *d'injuſte;* quand *Spinoſa* aſſure que les *yeux ne ſont pas faits pour voir, les oreilles pour entendre*, *&c.*

Je me demande enſuite comment une telle République pourroit contracter avec d'autres états; quelle foi mériteroient ſes traités. Il me ſemble que, plus foible, elle les exécuteroit, que plus forte ou plus audacieuſe, elle les enfreindroit ſans pudeur & ſans ſcrupule. Ses voiſins n'auroient d'autre reſſource que d'être continuellement ſous les armes.

L'on prétend qu'un athée peut ſe conduire par la ſeule loi naturelle. Je réplique, en demandant par quel motif il ſeroit *bon citoyen*, *bon père*, *bon mari*, quand ſes appétits l'emportent en ſens contraire. Il ſe garderoit bien d'être tellement dupe, & en pure perte. Comme *Hobbes*, il aimera les femmes, & il ſera célibataire. Il ne ſera *humain*, *ami*, même *officieux*, que *pour ſe faire du bien*. C'eſt donc entre ſes mains que la fortune publique ſera ſur tout bien placée; & c'eſt auſſi dans cette ſecte qu'il faudra choiſir les magiſtrats de police & les juges criminels. L'étonnant tribunal de *Robeſpierre* étoit ſans doute ainſi compoſé; ſes jurys étoient toujours convaincus d'avance. Je ne crois pas qu'il prenne fantaiſie à quelqu'un, ſur-tout à la repréſentation nationale, d'en deſirer un ſecond.

Enfin, toute la morale d'un athée, s'il peut en avoir, consistant à *ne pas faire aux autres ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui fît*, j'insiste toujours pour que l'on m'explique pourquoi il aimeroit sa patrie, quand il auroit intérêt à la troubler ; pourquoi il pardonneroit à ses ennemis, quand il pourroit impunément s'en venger.

Que l'on me dise, en un mot, quel sera le dernier frein à ses passions. Il ne connoîtra, il n'encensera que *Vénus*, *Bacchus*, *Plutus*, *Mercure*, les *Praxides*. Enfin, je n'apperçois en lui qu'un être apathique pour la vertu, effréné dans ses desirs, indomptable dans ses emportemens, en un mot, une brute à figure humaine. Le meilleur seroit, sans doute, celui qui ne feroit aucun mal, qui se condamneroit à la nullité ; ce seroit à coup sûr le coryphée de la secte. Mais, si j'envisage ensuite la tourbe, c'est alors que s'ouvre devant moi la boîte de Pandore. Je n'apperçois qu'excès, brutalité, choc perpétuel de l'ambition, fracas des passions. Ici, se réalise tout ce que le vil intérêt peut entreprendre, tout ce que la méchanceté peut concevoir, tout ce que l'extrême scélératesse peut exécuter. En ôtant l'espérance, vous dispensez des remords, & le crime s'exécute sans crainte : il est si aisé de le commettre dans l'ombre !

Au reste, quelle confiance accorder à celui qui rapporte tout à lui, qui ne voit jamais que lui ! Croira-t-on à ses promesses ? exigera-t-on ses sermens ? mais il n'a point de foi à garder, mais il n'a point de conscience. Si elle osoit se faire entendre, ce ne seroit, selon lui, qu'un préjugé. Sans cesse entre le néant & l'échafaud, il n'a d'autre règle de conduite que le code pénal. Il doit, par suite de son systême, dédaigner toutes les vertus, se procurer tous les plaisirs, se jouer même de la vie des hommes. Eh! que lui importent les hommes ! Tels étoient ces *noyeurs*, ces *incendiaires*,

ces

ces *incarcérateurs*, ces *déprédateurs*, ces *exacteurs*, ces *vampires*, ces *fripons*, ces *assassins*, ces *bourreaux*, ces *vingt mille tyrans* enfin, qui, au nom de la République & par ses ordres, disoient-ils, ont si long-temps dévasté la France.

Oserois-je donc te nier, souverain de la nature; parce que je ne te comprends pas? Eh! tes ouvrages que je ne conçois pas, que je ne vois même pas, en sont-ils moins réels? C'est le ciron qui disserte sur l'éléphant; qui, dans l'excès de son délire, finit par en nier l'existence, parce qu'il ne peut en mesurer la grandeur, parce qu'il ne peut en embrasser l'immensité. Tel est le fruit de la démence, tel est le résultat de la vanité.

Te blasphêmerai-je, grand Dieu, parce que tu m'as voulu foible, chancelant, ignorant! Mais, quelle est la statue qui a droit de se plaindre du statuaire? Dans ta profonde sagesse, tu as voué mon corps au néant; tu as prononcé qu'il restitueroit à la nature les diverses substances dont il s'est formé; mais, quant à mon *esprit*, il ne peut appartenir qu'à toi seul, puisqu'il est capable de t'admirer.

Ceux qui languissent dans l'opprobre, qui rampent dans la misère, ceux que l'infortune accable ou qui sont la proie des méchans, seroient-ils privés de leur dernière ressource? le ciel seroit-il sourd quand les hommes sont barbares?

Quoi, *Socrate*, tu aurois péri victime de la calomnie, & sans espoir! Toi, *Brutus*, tu te serois vainement sacrifié pour ta patrie! Toi, *Aristide*, tu aurois été inutilement le plus juste des hommes de ton siècle!

Je vous évoque, mânes des gens de bien sacrifiés dans ces derniers temps à l'ambition des plus vils scélérats; je vous évoque, martyrs de la révolution française, arrachés du sein de la Convention nationale,

& impitoyablement maſſacrés par le crime ; je t'évoque, ombre de *Phelipeaux*, toi qui ne dus ta mort qu'à ta vertu, toi qui fis entendre la vérité lorſque perſonne n'oſoit la dire ; je t'évoque, ombre de *Camille-Deſmoulins*, toi qui eus le courage de prononcer les mots de *juſtice*, d'*humanité*, lorſque l'on ne voyoit plus que du ſang ruiſſeler, lorſque l'on n'entendoit plus que les cris des victimes & les coups des aſſaſſins Hommes immortels, vous adreſſâtes au ciel vos derniers ſoupirs, & ce ne fut pas en vain. La cité entière ne forme plus qu'un vœu ; chaque citoyen a juré par la patrie de vous venger : déja la foudre éclate de toutes parts, les plus horribles de vos bourreaux ſont abattus, les autres ſont enchaînés, tous ſeront bientôt anéantis.

Mais je combast ici des *Sylphes*. LÉGISLATEURS, vous n'adoptâtes jamais les opinions de l'inſenſé ; vous n'avez jamais ceſſé d'admettre un *Etre ſuprême* : le peuple français n'en a jamais douté ; votre conſtitution & ſon acceptation en ſont les preuves. Il n'appartenoit qu'à l'extrême ſcélérateſſe, à un infame oppreſſeur, de vous en faire reconnoitre & proclamer l'*exiſtence*.

Vous n'enleverez donc pas à l'homme ſon extrême conſolation, aux méchans leurs tortures, aux bons leur dernier eſpoir.

Ce n'eſt pas-là la doctrine du pervers ; mais qu'importe *ſa doctrine !* il ne s'agit ici que des gens de bien : c'eſt pour l'autre que vous faites des *lois criminelles*. Les uns rendront l'état tout à la fois heureux & floriſſant ; ceux-là ne ceſſeront de le troubler. C'eſt à vous de vous préparer des bénédictions, de mériter la reconnoiſſance de la poſtérité.

Mais n'examinons cet objet qu'en légiſlateurs : ne fourniſſons plus d'armes à nos ennemis, & établiſſons enfin, d'une manière ſtable, la paix & la tranquillité parmi

nous. Quelques propoſitions ſcandaleuſes d'*athéiſme*, échappées une ſeule fois de cette tribune, ont autant fait pour la coalition des tyrans que leurs ſatellites. Dans l'impuiſſance de vaincre cette République naiſſante, l'on s'eſt efforcé de la couvrir d'opprobre : dès-lors l'on n'a plus eu de confiance en vos promeſſes ; & au lieu de vous conſidérer comme des philoſophes, l'on vous a cru des blaſphêmateurs, des cannibales.

Il eſt ſuperflu ſans doute de parler du culte à rendre à la divinité. L'homme de bien le trouve dans ſon cœur, comme le ſcélérat dans ſa tourmente. Il doit être auſſi pur qu'il l'étoit autrefois à *Ternate* ; auſſi ſublime que celui que *Numa Pompilius* enſeigna aux premiers Romains ; *Moïſe* le déshonora par des pratiques. Il ne veut ni autels, ni tableaux, ni ſtatues ; il n'exige ni encens, ni prêtres, ni victimaires.

Le principe une fois admis, la conſéquence bien reconnue, la morale publique & celle des particuliers ayant une baſe certaine, le légiſlateur évitera facilement alors l'introduction de l'impoſture, la bigarrure des ſectes, les excès du fanatiſme.

Et quelle ſeroit la religion dont les ſectaires ne rougiroient pas à côté de celle-ci ? quel ſeroit le mirmidon qui oſeroit ſe meſurer contre un coloſſe ?

D'après ces données, l'organiſation des fêtes décadaires devient facile, & l'on peut d'avance s'en promettre du ſuccès.

Elles réuniront d'ailleurs l'utile à l'agréable.

Je dis l'utile, car il faut que les plus inſtruits admirent la ſageſſe de l'inſtitution ; il faut que l'homme de bien ſe reconnoiſſe dans votre ouvrage ; il faut enfin que chacun, en vous béniſſant dans ſa conſcience, demeure

bien persuadé qu'il est sous le meilleur des gouvernemens, qu'il seroit difficile de le rendre plus heureux.

Mais avant de nous occuper de cette organisation, nous devons considérer les fêtes décadaires en elles-mêmes.

D'abord, il en est, dans le nombre, qui excitent à la joie, tandis que d'autres provoquent une sorte de mélancolie philosophique. Il en résulte naturellement que celles-ci sont faites pour l'hiver, temps où l'homme se concentre, remémore le passé, s'attriste souvent sur l'avenir; celles-là pour les beaux jours qui le forcent à quitter sa retraite & le portent à la gaieté.

Indépendamment de cet apperçu général, il en est qui semblent appartenir de préférence à telle saison. Un coup d'œil rapide les fera facilement distinguer. On reconnoîtra en même temps que toutes offrent un sujet intéressant. Il sera également aisé de s'appercevoir que celles de chaque mois ont un but commun, & qu'elles sont une suite les unes des autres.

D'abord il est juste de commencer l'année par un hommage au *souverain de la nature*. Les décadis suivans seront consacrés à la *patrie*, qui est sous ses auspices, & *aux devoirs* des membres de la cité dont il est le premier mobile.

Celles de brumaire rappelleront les *droits* imprescriptibles de *l'homme & des nations*. La seconde sur-tout, bien différente des *saturnales* & des *matronales*, célébrera, non ce qui fut jadis, mais ce qui existe maintenant, la véritable *égalité*.

Celles de frimaire retraceront aux *législateurs* l'importance de leurs fonctions; que la plus saine *philosophie* doit présider à leurs délibérations; qu'ils seront rangés

parmi les *bienfaiteurs de l'humanité*, s'ils s'en rendent dignes.

La neige & les frimats rappellent, en nivôse, les glaces de la *vieillesse*, & celle-ci le respect qui lui est dû, ainsi qu'au *malheur* : la fête consacrée *à toutes les vertus*, seules capables de les faire oublier, en est une conséquence.

Pluviôse offre l'anniversaire d'un acte mémorable de notre révolution ; & pour qu'il profite à nos derniers neveux, deux décadis consécutifs leur apprendront que la *justice* & les *lois* doivent seules régner en maîtresses, & frapper sans acception.

C'est lorsque les élémens semblent conjurés contre la terre, en ventôse, qu'il convient sans doute d'instruire le *genre humain* de ses erreurs, de son ignorance, de son extrême foiblesse. Il faut rappeler à l'homme ses *aïeux*, & donner à la *postérité* une utile leçon pour que les fautes des pères ne soient pas perdues pour les enfans.

Le travail de la nature, en germinal, sollicite *l'union conjugale* ; celle-ci fait naître la *tendresse des parens*, dont la *piété filiale* est la gratitude.

L'éducation, ensuite *l'instruction*, conviennent à la *jeunesse*, dont floréal offre l'emblême le plus parfait.

Prairial est le mois le plus propre à *l'agriculture*, au *commerce*, à *l'industrie*, qui sont par le fait inséparables.

Le suivant, messidor, rappelle deux époques mémorables ; le décadi suivant devoit donc être consacré aux *Héros français*.

S'il est juste de fêter les triomphes de la République ;

il ne l'eſt pas moins de célébrer le 10 août en thermidor, époque de la liberté, & de conſacrer enſuite un décadi à *l'union* de la cité & à la *paix* du dehors, qui doivent être le fruit de la plus glorieuſe des révolutions.

Ce ſera en fructidor que l'on célébrera les *ſciences & les arts*, les ſervices qu'ils ont rendus & que l'on a droit d'en attendre, les honneurs & les récompenſes que méritent ceux qui les cultivent avec ſuccès, ou qui mettent la jeuneſſe en état de les cultiver.

Il eſt juſte enfin de fêter l'anniverſaire de l'inſtitution de la République, & ce ſera le dernier des jours complémentaires, qui répond au 21 ſeptembre de l'ancien comput.

Il eſt facile, d'après cet expoſé, de ſaiſir les rapports que les fêtes que nous propoſons ont entre elles, d'en concevoir l'enſemble. Toutes, nous ne craignons pas de le dire, répondent à la conſtitution démocratique; toutes, ſoit en rappelant les principaux traits de la révolution, ſoit en remémorant les faits héroïques, les actions vertueuſes, ſoit en préſentant ſans ceſſe à l'homme ce qu'il y a de plus important, de plus ſaint, de plus auguſte, tendent au même but : celui de le rendre meilleur, de lui faire chérir ſa patrie en lui faiſant aimer ſes devoirs, de le rendre plus heureux en les lui faiſant remplir.

Il réſulte encore, de ce que nous venons de dire, que chaque fête exige, indépendamment de ce qui lui eſt commun, une organiſation individuelle. Il faut que par les détails elle manifeſte ſon objet. C'eſt ainſi que l'on évitera la monotonie, qui ameneroit promptement la ſatiété, celle-ci l'ennui dont la déſertion ſeroit la ſuite. Les prêtres des différentes ſectes ont ſu varier leurs profanations; & nous, au milieu de

l'abondance, qui avons mille fois plus de moyens & de motifs, nous ne ſaurions pas diverſifier nos *féries.*

Une ſorte de *rituel* devient donc indiſpenſable pour leur célébration.

C'eſt par la même raiſon que les diſcours y ſeront interdits : l'ancien régime nous a ſuffiſamment prévenus à cet égard. L'on ſait que pendant que M. le curé naſilloit ſon *prêche*, une grande partie de l'auditoire décampoit au cabaret, qu'une autre s'endormoit, & que la troiſième bâilloit très-irreſpectueuſement.

La proclamation des ſépultures, naiſſances & mariages qui auront eu lieu dans la dernière décade, intéreſſe la commune entière, les familles en particulier, & elle forcera à tenir exactement les regiſtres; elle eſt donc d'une abſolue néceſſité.

Les actes de décès méritent ſur-tout une attention particulière; peut-être ne ſeroit-il par difficile au légiſlateur de les faire concourir à l'épuration des mœurs, au maintien de la conſtitution, à l'avantage de la cité. Les anciens Egyptiens nous en ont tracé le chemin. Cet objet eſt donc digne de la plus profonde méditation, *oui, de la plus profonde méditation;* car il ne pourroit être rejeté d'emblée que par ceux qui ſont couverts de crimes & d'opprobre.

Au ſortir de la férie, les jeunes gens ſe livreront à des évolutions militaires, ſi le temps le permet, & les autres citoyens, ſelon leur choix & leur goût, à des divertiſſemens analogues à la ſaiſon, aux lieux, aux circonſtances : il ſeroit ridicule de les déſigner, plus abſurde encore de les commander en plein air, ſouvent au milieu de la neige & des frimats. Les exercices gymniques ſont préférables, comme les plus propres à for-

tifier le corps & à maintenir la ſanté ; il ſuffit d'en être prévenu.

Le mot de fête emporte avec lui l'idée de toute ceſſation de travail ; vous la commanderez donc au nom de la patrie, cette ceſſation : il ſera défendu aux autorités conſtituées, aux tribunaux, à tous officiers publics, ceux de police & ceux chargés de la rédaction des actes civils des citoyens exceptés, de s'aſſembler, de ſignifier ou de mettre à exécution des jugemens, des délibérations, des arrêtés quelconques, les décadis. La tenue des foires & marchés ſera également prohibée. Par ces moyens vous éteindrez les fêtes de la ſuperſtition, vous préviendrez celles que des ſectaires voudroient continuer ou établir. Tous les autres jours ſeront *néfaſtes*.

Le légiſlateur manqueroit ſon but, s'il ſe contentoit de conſacrer les fêtes, ſans indiquer le magiſtrat qui doit en régulariſer les cérémonies : il en faut un pour preſcrire l'ordre à obſerver ; il en faut un pour donner l'impulſion à chaque partie ; il en faut un, puiſqu'il s'agit d'expliquer l'objet de chaque fête.

Vous chargerez donc de ce ſoin l'agent national de chaque commune ; il ſera le *néocore* de la République : ſa magiſtrature ne ſera jamais redoutable ; chaque individu ne l'exercera que temporairement, & ne ſera rééligible qu'après un terme révolu ; d'ailleurs, ce ſera toujours un père de famille. L'officier public, l'inſtituteur de la commune, auront chacun leurs fonctions à remplir ; ainſi, n'ayant aucun beſoin de ſacrificateurs, la République n'aura aucuns frais de culte à payer, aucun miniſtre à ſtipendier.

Après nous être ſuffiſamment expliqués ſur tout ce qui tient aux fêtes en général, aux *décadaires* en particulier, ſi l'on convient avec nous de la néceſſité de faire *ſocier*

les membres de la cité, pour qu'ils puiſſent ſe connoître & s'apprécier; de les *inſtruire* de leurs devoirs, pour leur avantage & celui de la république; de les *édifier*, pour les accoutumer à la vertu; de les *attirer* par l'appât de leur intérêt & de leurs beſoins; de les *délaſſer* enfin pour les rendre plus aptes au travail, le plaiſir étant la vraie *panacée* de la fatigue; il s'enſuivra que leur *inſtitution*, leur *conſacration*, leur *organiſation* ſe réduiſent aux huit articles ci-après :

1°. Aux hommages dus au Souverain de la nature.

2°. A la célébration des époques les plus mémorables de la révolution françaiſe.

3°. A tout ce qui mérite ſpécialement l'attention & la vénération des peuples.

4°. A la réunion & à la fraternité des membres de la cité.

5°. A l'inſtruction, à la connoiſſance des devoirs de l'homme & du citoyen.

6°. A l'édification.

7°. A l'utilité particulière des familles & des individus;

8°. Et enfin au repos & au délaſſement.

Les citoyens raſſemblés à dix heures du matin au lieu déſigné, la *Férie*, c'eſt ainſi que je nomme collectivement tout ce qui s'y fera, commencera donc par des cantiques d'invocation à l'Être ſuprême. Une explication courte & pathétique du ſujet de la fête leur ſuccédera. Bientôt des hymnes analogues ſe feront entendre. L'inſtituteur récitera enſuite quelques-uns des traits héroïques, quelques-unes des actions vertueuſes conſignées dans les faſtes de la révolution; après quoi, l'officier public donnera lecture des actes de naiſſances,

mariages & sépultures inscrits sur les registres dans la dernière décade; on la terminera par des chants patriotiques. La journée le sera par des élections s'il y en a à faire, par des jeux, des divertissemens, des exercices gymniques & militaires, accommodés à la saison, aux lieux, aux circonstances.

Ce projet ne pourroit avoir son exécution, si on ne destinoit pas un temple à cette fin. L'on ne peut sérieusement proposer des chants, des explications, des lectures en plein air & au milieu de l'hiver. Vous autoriserez donc les conseils-généraux à se choisir d'anciennes basiliques pour cet objet, & vous décréterez que leur nombre sera proportionné à la population des communes qui demeureront chargées des réparations, constructions & entretiens.

Le projet de décret que j'ai à proposer paroît remplir ces différentes vues.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale décrète ce qui suit :

Article premier.

La loi du 18 floréal sur les fêtes décadaires, & les articles I & II du titre V de celle du 8 messidor, sont rapportés.

II.

Chaque décadi, & le dernier des complémentaires, sont des jours de fête, durant lesquels tout travail manuel, toute tenue de foire & marchés, tous actes administratifs & judiciaires sont interdits, sauf ceux de police, & ceux qui concernent l'état civil des citoyens.

III.

Chacune de ces fêtes est *désignée & consacrée* conformément au tableau annexé au présent décret.

IV.

Il y aura, dans les communes, un ou plusieurs *temples à l'Être suprême.* Les conseils-généraux les choisiront parmi les anciennes basiliques ; le nombre en sera proportionné à la population.

V.

Chaque férie commencera à dix heures du matin par une invocation à l'Etre suprême, à laquelle succéderont, dans l'ordre suivant, l'explication du sujet de la fête, des hymnes analogues, le récit des traits héroïques & civiques puisés dans la révolution, la lecture des regiſtres contenant les actes de mariages, naissances & sépultures de la décade, & enfin des chants patriotiques.

VI.

Le comité d'instruction publique est chargé de publier incessamment,

1°. Le tableaux de l'organisation individuelle de chaque fête ;

2°. Un recueil de cantiques à l'Etre suprême, d'hymnes & de chants patriotiques ;

3°. Un autre recueil contenant une explication courte & pathétique de leur objet ;

4°. Un troisième de traits héroïques & civiques les plus propres à édifier ;

5°. Et enfin le détail de tous les jeux, de tous les exercices gymniques auxquels on peut se livrer en chaque saison.

VII.

Toutes les élections à faire sont renvoyées aux décadis.

VIII.

Les officiers publics sont chargés, pendant la férie, de la lecture des actes de leur compétence ; les instituteurs, du récit des belles actions ; les agens nationaux, du surplus, & de l'exécution du présent décret.

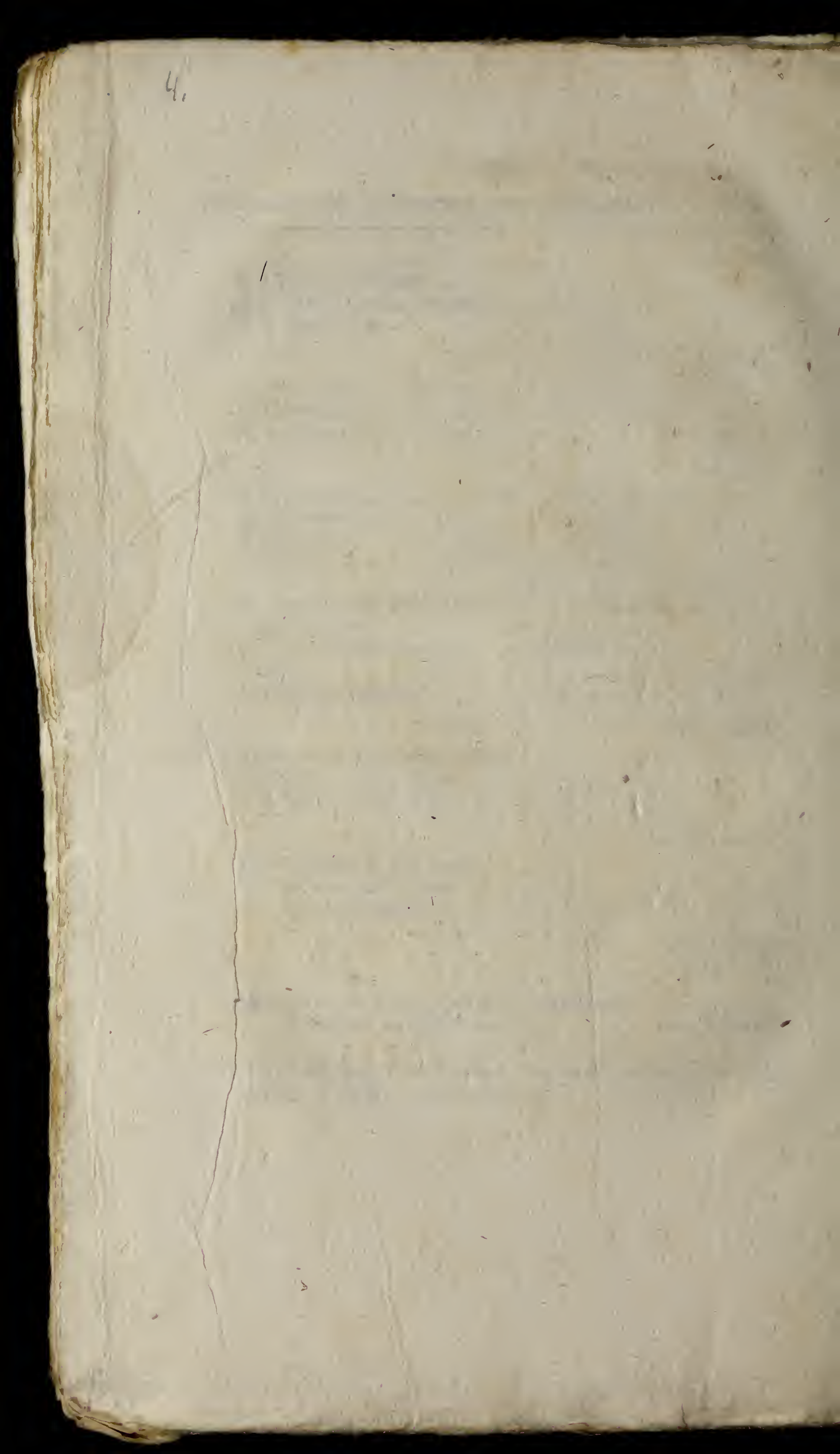
TABLEAU

DES FÊTES DÉCADAIRES.

CONSACRATION DE CHAQUE FÊTE DÉCADAIRE.	MOIS.
	Vendémiaire.
A l'Être Suprême.	10.
A la Patrie	20.
Aux devoirs de l'Homme & du Citoyen	30.
	Brumaire.
Aux droits de l'Homme & des Nations.	10.
A l'Égalité.	20.
A la Liberté.	30.
	Frimaire.
A la Philofophie	10.
Aux Légiflateurs des Peuples	20.
A tous les Bienfaiteurs de l'Humanité	30.
	Nivôfe.
A la Vieilleffe	10.
Au Malheur	20.
A toutes les Vertus.	30.
	Pluviôfe.
A l'extinction de la Tyrannie, *anniverfaire du 21 janvier*.	10.
A la Juftice	20
Aux Lois.	30.
	Ventôfe.
Au Genre humain	10.
A nos Aïeux.	20.
A la Poftérité	30.

Consacration de chaque fête décadaire.	Mois.
	Germinal.
A l'Union conjugale.	10.
A la Tendreſſe des Parens.	20.
A la Piété filiale	30.
	Floréal.
A l'Éducation	10.
A l'Inſtruction	20.
A la Jeuneſſe.	30.
	Prairial.
A l'Agriculture.	10.
Au Commerce.	20.
A l'Induſtrie.	30.
	Meſſidor.
Anniverſaire de l'acceptation de la Conſtitution républicaine	10.
A la Révolution françaiſe, anniverſaire du 14 Juillet.	20.
Aux Héros français.	30.
	Thermidor.
Aux triomphes de la République	10.
Anniverſaire du 10 Août.	20.
A l'Union & à la Paix	30.
	Fructidor.
Aux Sciences & aux Arts	10.
Aux Découvertes utiles	20.
A la Reconnoiſſance.	30.
	Jours complémentaires.
Anniverſaire de l'inſtitution de la République . .	Cinquième.
Si l'année eſt biſſextile, ...	le Biſſexte.

Ce 15 Nivôſe de l'an troiſième de la République françaiſe une, indiviſible, démocratique.


4.